

Comité de soutien au Docteur Didier Poupardin

Chez MRAP Vitry Centre Culturel – Maison des Associations
36 rue Audigeois 94400-VITRY

correspondance : soinspourtout@laposte.net

Consulter le blog : <http://didierpoupardin.Wordpress.com>

Communiqué de Presse

Une brèche ouverte en faveur de l'accès aux soins pour tous ! Un pas important vers le retour à l'ordonnance unizone !

Il convient en premier lieu de remercier les nombreux soutiens et souscripteurs qui se tiennent aux côtés du Docteur Poupardin dans cette lutte qu'il mène depuis des années contre les obstacles qui sont placés par la direction de l'Assurance Maladie et qui entravent l'accès aux soins nécessaires des patients atteints d'Affection de Longue Durée et contre les attaques qu'il a subies de la part de la Direction de la CPAM.

Le Tribunal des affaires de Sécurité Sociale de Créteil, s'il n'a pas suivi le Docteur Didier Poupardin, lui a néanmoins donné raison pour certains patients et ne l'a condamné ni aux dommages et intérêts ni aux dépens et a affirmé dans son jugement un principe fondamental et qui n'était plus respecté dans les soins dispensés aux patients gravement malades et atteints d'une ALD.

Ce principe, réaffirmé dans le jugement du TASS de Créteil du mercredi 24 octobre 2012, publié et répertorié, s'inscrit dans la Jurisprudence.

Ce principe est le suivant :

« Le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale admet que des médicaments ayant un rapport indirect avec l'affection de longue durée doivent être pris en charge par la CPAM »

Cet accord du TASS pour que les soins en rapport INDIRECT avec l'ALD figurent dans la partie haute de l'ordonnance bizonne est une avancée fondamentale par rapport aux dérives restrictives qui sévissent ces dernières années et qui constituent un dangereux obstacle aux soins nécessaires, notamment pour des patients fragiles, gravement malades. C'est ainsi que dans le Val de Marne, avec la caution de la CNAM, a été curieusement introduit le nouveau concept, qui ne figure ni sur les ordonnances bizones ni sur les textes de la CNAM, de médicaments en rapport « direct » avec l'affection ALD, ce qui est un véritable travestissement des textes.

A l'heure où la crise sévit et où les inégalités explosent, l'écart entre les revenus les plus petits et les revenus les plus hauts ayant atteint une gigantisme d'iniquité, il est essentiel que les plus fragiles, atteints d'affections graves, puissent accéder réellement aux soins nécessaires. Cette démarche primordiale est conforme aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale qui stipulent que *chacun doit contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins*. Ce principe fondateur de notre système de soin a été défini en 1944 par le Conseil National de la Résistance qui, au prix de dangers inouïs, luttait pour préparer, au lendemain de la Victoire, la mise en place d'une Civilisation Humaine et Solidaire.

Le Comité de Soutien du Docteur Poupardin salue tous ceux, nombreux, assurés sociaux, médecins, et élus de la République, qui ont soutenu ce combat solidaire et souscrit à cette action. Il note en particulier que des responsables de tous bords politiques progressistes, sont intervenus : Députés, Sénateurs, Maires, Conseillers Généraux, Conseillers Régionaux, Conseillers Municipaux, personnalités politiques connues au plan local et au plan national, et même dirigeants de partis politiques, d'associations et de syndicats ont multiplié leurs soutiens, engagé le débat, interpellant le Gouvernement, y compris à la Représentation Nationale, au Sénat, envisageant ainsi de modifier la réglementation pour garantir mieux l'accès aux soins.

Ensemble nous avons fait la preuve que des avancées sont possibles.

Cette lutte pour la suppression des ordonnances bizones s'inscrit dans un combat pour conserver le régime des ALD et contre la privatisation de la Sécurité Sociale, pour un système de santé solidaire. Plus que jamais utile, la lutte continue.